

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 196-2018
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2018.RRGR.560

Déposée le: 06.09.2018

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Baumann-Berger (Münsingen, UDF) (porte-parole)
Kullmann (Hilterfingen, UDF)
Trüssel (Trimstein, pvl)
Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 54/2019 du 23 janvier 2019
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
Classification: –
Proposition du Conseil-exécutif: **Adoption sous forme de postulat**



Promouvoir la mobilité électrique dans les PME

Le Conseil-exécutif est chargé d'élaborer des mesures d'encouragement qui motivent les entreprises et les PME à développer la mobilité électrique dans le canton de Berne.

Développement :

La mobilité électrique gagne du terrain : les constructeurs automobiles ont identifié le besoin et saisi l'opportunité au niveau international et le développement technique progresse à grand pas. Un petit nombre de pays, comme la Chine et la Norvège, ont développé des stratégies et déjà beaucoup fait pour promouvoir la mobilité électrique (recherche et développement, stations de recharge dans l'espace public, système d'allocation des plaques minéralogiques, etc.).

En Suisse, les ventes de véhicules électriques restent basses. Il est nécessaire de prendre des mesures supplémentaires afin de promouvoir la mobilité électrique sur nos routes.

Le niveau de développement technique est désormais tel qu'il permettrait de couvrir la plupart des besoins de mobilité de notre société. Grâce aux capacités des batteries actuelles, l'autonomie des véhicules a fortement progressé, et l'énergie électrique est généralement disponible en quantité suffisante.

Comme on l'a déjà vu dans le domaine de la production d'énergie renouvelable, les entreprises et les PME jouent aussi un rôle clé. Elles ont la possibilité de s'investir dans ce domaine.

La Stratégie énergétique 2050 a pour objectif le développement de solutions efficaces qui peuvent être mise en place rapidement et sans bureaucratie. Si les entreprises convertissent autant que possible leur flotte à l'électrique, elles pourront contribuer de façon essentielle à la popularisation de la mobilité électrique et à la mise en place d'une bonne infrastructure de recharge.

Les réglementations influencent le comportement des marchés et forcent ou freinent la transition énergétique dans le domaine des transports. La présente motion charge le Conseil-exécutif d'élaborer des mesures d'encouragement qui motivent les entreprises et les PME à développer et à optimiser la mobilité électrique dans le canton de Berne (p. ex. : possibilités d'influencer le développement de standards, participation à des projets pilotes ou des projets phares, montrer les avantages du point de vue de l'utilisateur et les préférences dans le domaine de la mobilité électrique, examiner les possibilités dans le secteur des taxis, etc.).

Réponse du Conseil-exécutif

Il est réjouissant de constater que la mobilité électrique progresse rapidement et que la technologie est à ce point avancée qu'elle permet de couvrir de nombreux besoins de la société en matière de mobilité.

Selon sa Stratégie énergétique de 2006, le canton de Berne veille à créer les conditions générales favorables à la mise en place des infrastructures nécessaires pour accroître rapidement le nombre de systèmes de propulsion alternatifs. Le Conseil-exécutif considère l'infrastructure de chargement comme un facteur central dans la réussite future de la mobilité électrique.

C'est la raison pour laquelle le Conseil-exécutif a déjà inscrit le développement des infrastructures de recharge des voitures électriques et des véhicules à bonne efficacité énergétique soient développées dans le « Programme gouvernemental de législature 2015 à 2018 – Objectifs du Conseil-exécutif » (cf. objectif 6 : Poursuivre la politique énergétique progressiste).

Selon une récente étude norvégienne¹, 95 pour cent des chargements de véhicules électriques ont lieu à la maison ou au travail. Ce résultat illustre clairement le besoin des détenteurs et détentrices de ce type de véhicule en infrastructure de chargement externe. Celle-ci doit avant tout être disponible sur le lieu de travail et pouvoir être utilisée par le personnel. Les entreprises et les PME jouent ainsi un rôle clé dans le développement de l'infrastructure à l'échelle du canton.

Dans le cadre du remaniement périodique du programme d'encouragement cantonal (en matière de politique énergétique), le Conseil-exécutif évaluera la promotion ciblée de bornes de recharge pour véhicules électriques pour les entreprises et les PME et leur intégration dans ledit programme. D'autres possibilités peuvent être prises en compte dans le plan de mesures pour la mise en œuvre de la Stratégie énergétique cantonale 2035. Le prochain rapport sur la mise en œuvre et sur les nouvelles mesures pour les années 2019 à 2022 sera présenté au Grand Conseil lors de la session d'été 2019. Partant, le Conseil-exécutif propose d'adopter la motion sous forme de postulat.

Destinataire

- Grand Conseil

¹ Roll-out of public EV charging infrastructure in the EU / septembre 2018